

L'édito

Printemps 2011 n°7

La société actuelle a besoin de professionnels dotés d'un niveau culturel, scientifique et technique élevé. La société de la connaissance a aussi besoin de la formation permanente tout au long de la vie qui est un élément stratégique d'innovation et de développement productif, de revalorisation du capital humain et d'amélioration de la qualité de vie. Seul l'enseignement universitaire et la formation continue sont capables de les fournir.

La Fondation Université-Entreprise des Îles Baléares (FUEIB) participe, conjointement avec l'Université des Îles Baléares, selon la loi sur les Universités, à la conception et à la mise en œuvre d'enseignements présentiels et à distance, menant à l'obtention de diplômes et de titres universitaires.

Les Universités doivent non seulement répondre aux exigences académiques et professionnelles, mais aussi aux demandes sociales. Elles doivent être à même d'organiser des programmes adaptés au développement d'habiletés, d'aptitudes, de compétences et de connaissances.

- En formation initiale professionnelle, elles doivent répondre aux enjeux de la spécialisation et de la requalification à travers le perfectionnement, l'actualisation des connaissances et la spécialisation professionnelle.

- Dans la formation continue, elles doivent agir

pour la démocratisation de la connaissance à travers le développement culturel et éducatif pour permettre une participation active, l'inclusion sociale et une meilleure qualité de vie.

A l'Université, les enseignements de licence, de troisième cycle et de spécialisation sont, par nature, parfaitement appropriés pour concevoir des programmes adaptés qui puissent apporter une réponse aux besoins et aux demandes de l'environnement social. Chaque université doit ajuster ces enseignements aux caractéristiques de son environnement.

Ces dernières années, les Universités espagnoles qui ont développé cette pratique ont permis la création de milliers de formations diplômantes de licence, de troisième cycle ou de master spécialisés, qui sont reconnues par des titres universitaires. Cela n'aurait pas été possible dans bien des cas sans l'appui et l'aide économique qu'ont pu apporter des petites et moyennes entreprises, qui voient la formation comme un outil d'amélioration de leur main-d'œuvre et de leurs performances.

■ Margalida Furió Caldentey

- Responsable du département de la Formation

- Fundació Universitat-Empresa de les Illes

Balears (FUEIB)

SOMMAIRE

↳ Edito de Margalida Furió Caldentey

↳ Le dossier du mois

↳ La vie du réseau FREREF

↳ Actualité des Régions



LE DOSSIER DU MOIS : LA MOBILITÉ

“Quels enjeux actuels pour la mobilité des jeunes en formation professionnelle initiale en Europe ?”



Echanges issus du Forum interrégional MOBIVET-REGIO 23 et 24 Novembre 2010 à Bruxelles (projet LEONARDO DA VINCI)

La deuxième édition du Forum s'est tenue à Bruxelles, les 23 et 24 novembre 2010, sous la coordination de la Communauté Française de Belgique et en partenariat avec la FREREF. Il a rassemblé plus de 150 participants (représentants des Régions, de centres de formation ou d'entreprises), provenant de 15 Etats membres de l'Union européenne ou de pays candidats.

Plus d'information sur le projet MOBIVET-REGIO : <http://www.freref.eu/mobivet>

Marc Van Riet, Directeur général adjoint de l'Enseignement obligatoire et Coordonnateur du CCG à la Communauté Française de Belgique, a souhaité rappeler l'attachement de la Communauté Française Belgique à la mobilité qui constitue un outil précieux de sensibilisation des jeunes à la dimension européenne et un instrument facilitant l'insertion professionnelle, notamment de jeunes vulnérables, dans un contexte de crise.

Dans le contexte actuel, plusieurs questions se posent :

Quelles perspectives pour la formation professionnelle dans la stratégie UE2020? Quel rôle jouent les Régions et la coopération interrégionale en matière de mobilité ? Comment bien reconnaître et optimiser cette dimension régionale dans les futurs programmes ? Comment élaborer un bon projet de mobilité européenne et quelles en sont les étapes clés? Comment faire de la mobilité des apprentis la règle, et non plus l'exception ?

✓ Quelles perspectives pour la formation professionnelle dans la stratégie UE2020 :

Directrice du programme Education et Formation tout au long de la vie, **Hélène Clark** a recadré la formation professionnelle dans la stratégie globale de l'Union européenne. En juin dernier, la Commission a lancé une communication pour donner un nouvel élan à la formation professionnelle. Qu'attend-on à l'horizon 2020, et avec quelle vision ?

Plusieurs pistes ont déjà été évoquées, notamment :

- Assouplir les conditions d'accès aux qualifications et les rendre accessibles tout au long de la vie ;



- Faciliter la mobilité ;
- Améliorer l'adaptation de la formation professionnelle aux exigences du monde du travail ;
- Faciliter l'accès à la formation professionnelle pour les personnes peu favorisées (handicapés, étrangers) ;
- Stimuler la créativité et l'esprit d'entreprise chez les élèves.

Ces pistes s'inscrivent en cohérence avec les objectifs de la 'croissance intelligente, verte et inclusive' déclinés par la stratégie UE 2020. Elles apparaissent dans le prolongement du processus de Copenhague qui appelle au renforcement de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelles. La Commission européenne soumettra à l'adoption des Etats membres et des partenaires sociaux un projet de travail commun.

L'initiative 'Jeunesse en Mouvement' se propose de faciliter l'accès à la mobilité des jeunes. Tout jeune devrait en effet avoir la possibilité d'accomplir une partie de ses études à l'étranger. Après la publication du Livre vert sur la mobilité en juin 2009, plus de 3000 réponses à ce texte ont fait état des difficultés rencontrées pour améliorer



la mobilité des jeunes en formation professionnelle, énumérant des obstacles en terme d'information, de financement, de conditions de retour au pays, d'organisation des études.

Au niveau européen, la mobilité est promue depuis de nombreuses années déjà. Depuis l'ouverture du programme Leonardo Da Vinci il y a 15 ans, plus de 600 000 personnes ont bénéficié d'une mobilité internationale. Elles ont exprimé, à leur retour, un très haut niveau de satisfaction, en indiquant que ces périodes avaient amélioré leur employabilité de façon significative. Tous les intéressés mettent en avant, le développement de compétences transversales et notamment d'adaptabilité, d'ouverture d'esprit, de meilleure autonomie et de confiance en soi, des compétences clés dans les critères de recrutement.

Le taux actuel de couverture de la demande pour les séjours en mobilité est estimé entre 30% et 40%, selon les opérateurs locaux de la mobilité. Toutefois, il faut ajouter que beaucoup de jeunes n'osent pas faire le pas. Cette demande est donc clairement impossible à satisfaire totalement. Les financements communautaires ne sont en effet pas la seule réponse aux demandes de financement des besoins en mobilité. De ce fait, les initiatives des Régions sont les bienvenues, car l'objectif de la Commission est double : augmenter à la fois la quantité et la qualité de la mobilité. Il faut s'appuyer sur les structures de soutien, améliorer la mobilité virtuelle qui prépare à la mobilité physique, faciliter la recherche de partenaires par la mise en place de plateformes euro-partenariats par exemple ou encore distribuer des certificats Leonardo valorisés et reconnus.

En 2011, la Commission européenne va proposer l'établissement d'un benchmark en matière de formation professionnelle. Pour les prochains programmes, son objectif sera de trouver le plus de moyens possibles, car la mobilité ne doit plus être un luxe qui se rajoute au cursus normal.

✓ **La coopération interrégionale et locale comme moteur de la mobilité**

Les Régions ont un rôle pivot à jouer en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie et notamment de mobilité, du fait de leur proximité avec le terrain, qu'il s'agisse des acteurs ou des demandeurs. De plus, les Régions sont capables d'initier de nouveaux échanges

entre elles. La convergence des politiques régionales doit par conséquent à l'avenir se confondre avec celles des décideurs européens.

Hélène CLARK a ainsi souligné lors du forum que la coopération avec les Régions et entre Régions est essentielle pour donner un nouvel élan aux programmes européens.

Cette coopération est, selon elle, cruciale du fait : de la proximité des Régions du terrain et des acteurs socio-économiques ; des réseaux qu'elles entretiennent avec d'autres Régions européennes à travers l'organisation de partenariats et d'échanges, dans un climat de confiance réciproque; de leurs capacités de financement.

Xavier FARRIOLS, Subdirector general de Programes i Recursos Direcció General d'Ensenyaments Professionals, Artístics i Especialitzats -Generalitat de Catalunya, a expliqué le rôle essentiel joué par les Régions en matière de mobilité, par leur volonté politique et par leur capacité d'action. Il a ensuite présenté les outils multi partenariaux dans lesquels s'inscrit l'activité de la Catalogne : la Déclaration de Barcelone (signataires actuels : 33 autorités régionales et 2 organisations de branche provenant de 14 pays différents), la conclusion d'accords de partenariats bilatéraux (avec la Région Rhône-Alpes et la CFWB), mais aussi avec des organisations de branche, telles que l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile, France) dans le secteur automobile, l'APCMA (Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, France) ou Transport Group en Suède. Ces accords bilatéraux permettent de démultiplier les activités de mobilité.



C'est pourquoi, les politiques mises en place ne doivent pas seulement découler d'un processus descendant, mais aussi d'un processus ascendant venant des Régions. Du fait de leur fonction structuraliste des flux de mobilité, les Régions doivent être reconnues par la Commission Européenne et les Etats membres comme des intermédiaires entre bénéficiaires et décideurs.

...

✓ Les clés nécessaires pour déposer et conduire un bon projet de mobilité :

Une fois les conclusions des ateliers énoncées par les rapporteurs, Claudio Vitali, Directeur de l'Agence Leonardo italienne IFSOL, nous a fait part de ses réactions et nous a livré quelques recommandations :

- Les visites préparatoires constituent un outil utile et récent. Toutefois, bien souvent, le budget prévu pour ces visites n'est pas utilisé. Les outils existent, mais ils ne font pas l'objet d'une demande de financement. Les visites préparatoires sont surtout importantes pour les projets de mobilité, car elles permettent de contrôler la qualité des solutions logistiques sur place et des mesures d'accompagnement proposées.

- La nécessité de bien connaître les attentes des entreprises. Cet exercice est assez difficile, il passe par un dialogue constructif qui permet de se rendre compte de la réalité des besoins des entreprises.

- La qualité du stage dépend fortement de la qualité des activités préparatoires. Autre point clé, il convient aussi de préparer les jeunes à l'«après»- stage, afin qu'ils puissent acquérir des capacités de réflexion sur leur expérience.

En quinze ans, le programme Leonardo a envoyé 600 000 jeunes en mobilité, soit 80 000 par an. Cette proportion reste trop faible, surtout quand on sait que le programme s'adresse à un public cible potentiel de 96 millions de jeunes.

Claudi Vitali a souligné quatre points clefs dans la conduite d'un projet européen de mobilité:

- La sélection des bénéficiaires : il s'agit de bien définir le bassin de recrutement, avec des critères très transparents afin de pouvoir justifier ces choix, face à l'augmentation des demandes.
- L'information et la phase d'accompagnement préliminaires : il faut bien choisir ce que l'on veut faire d'autant plus que le budget est limité.
- Le projet pédagogique : trop souvent mis au second plan, il est crucial car il favorise le départ d'un jeune qui n'aurait pu vivre cette expérience et lui permet d'acquérir de nouvelles compétences. C'est le projet pédagogique qui fait bien souvent la différence entre les projets.
- La question linguistique : la préparation doit englober aussi le langage technique et les « micro-langages ».

Les trois phases clés pour un projet de mobilité :

1) La préparation

La préparation constitue la phase essentielle de la préparation de l'échange et doit remplir quatre conditions capitales :

- Une bonne connaissance des attentes des jeunes est essentielle. Il convient effectivement de les placer en les considérant comme les acteurs de leur projet ;
- Une entente cordiale entre les formateurs des deux pays est cruciale pour permettre une compréhension mutuelle et établir un projet avec des attentes bien ciblées.;
- La préparation culturelle et linguistique est primordiale pour permettre de lutter contre les préjugés culturels ;
- Enfin, une bonne analyse des attentes des entreprises est également indispensable pour réaliser un échange réussi.

Par conséquent, il ne faut surtout pas sous-estimer cette phase de préparation. Souvent, elle permet de rassurer tous les acteurs du projet, aussi bien les élèves que les formateurs, notamment sur les questions juridiques qui constituent souvent un frein pour certains formateurs. Une visite préalable de l'institution d'accueil apparaît donc incontournable.

2) L'accompagnement

Trois points importants ont été soulignés par les participants :

- L'importance de la préparation préalable linguistique et culturelle et de l'accompagnement des jeunes en mobilité. La rédaction d'une checklist pour les stagiaires peut s'avérer très utile pour assurer la bonne réalisation de l'échange dans des conditions pratiques favorables ;
- L'accompagnement humain doit être préparé minutieusement. La coordination entre le référent, le formateur-accompagnateur de l'organisme d'envoi et le tuteur sur place est indispensable. L'accompagnement est indispensable, notamment au départ ;
- La confiance mutuelle entre partenaires est également une donnée fondamentale.

3) L'évaluation

L'évaluation est un processus complexe et continu qui perdure au delà du projet.

L'évaluateur doit tenir compte de deux dimensions :

- le ressenti des participants ;
- l'approche technique des évaluateurs.

L'enjeu majeur de l'évaluation est de la rendre accessible à tous. Cette évaluation doit en effet être co-construite avec les différents acteurs. Elle doit devenir un sujet partagé avec les porteurs de projets, les bénéficiaires et les entreprises.

Quel rôle pour les régions et la coopération interrégionale dans l'initiative 'jeunesse en mouvement'?

Le point de vue du Comité des Régions.



Marc Schaefer, Rapporteur du programme Youth On the Move au Comité des Régions, a ensuite apporté son point de vue. Il a émis au mois de novembre 2010 un avis sur l'initiative.

Il a tenu à insister sur l'importance des autorités régionales et locales dans ce dispositif, en les considérant comme les « meilleurs acteurs institutionnels sur le terrain » en matière de mobilité.

Les compétences professionnelles et les savoir-faire

personnels sont les facteurs clés de l'émancipation personnelle. Ces facteurs sont plus difficiles à apprivoiser pour les jeunes qui ne suivent pas d'études universitaires. Des mesures spécifiques doivent donc être prises pour ces jeunes, couplées avec des aides financières afin de rendre ces projets plus accessibles aux jeunes, indépendamment de leurs parcours individuels.

La stratégie UE 2020 a pour objectif de porter à 40% la part de jeunes qui feront des études supérieures. Aujourd'hui, cette part s'élève à 31%, contre 40% aux U.S.A. et 50% au Japon. Cette ambition implique une plus grande démocratisation de l'accès à l'université et un système de sécurité sociale stable.

Enfin, M. Schaefer a aussi soutenu l'idée d'une carte « Jeunesse en Mouvement », porteuse de réels avantages et d'une meilleure visibilité pour les jeunes. En effet, les projets de mobilité améliorent la cohésion économique et sociale des territoires et permettent également de renforcer l'état d'esprit européen des jeunes. Ce type d'initiative concrète y contribue.

■ Synthèse par *Adeline DE VORE*, Directrice de la FREREF

« Comment faire de la mobilité des apprentis la règle, et non plus l'exception ? »

Réflexions issues des journées d'études européennes de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA-France)- 13 et 14 janvier 2011- Paris

L'APCMA a organisé deux journées d'études consacrées aux échanges européens et à la mobilité des apprentis, mobilisant le réseau des Centres de formation d'apprentis et des chambres de métiers et de l'artisanat autour de la problématique suivante :

Depuis 2002, les échanges européens et la mobilité des apprentis constituent un des axes forts du développement de l'apprentissage dans le réseau des CFA des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA). L'ensemble du réseau a ainsi contribué à envoyer en 2010, 2000 apprentis en mobilité, sur les 100 000 apprentis dont il a la responsabilité de la formation, soit une nette augmentation de 70 % par rapport à l'année précédente.

Encouragée par de tels résultats, l'APCMA ambitionne de passer de 2000 à 5000 apprentis en mobilité dans les prochaines années. Aujourd'hui il s'agit plus que jamais d'atteindre la parité d'estime entre l'apprentissage et

l'enseignement supérieur, et de construire un Erasmus des apprentis.

La 1ère édition des Journées d'Etudes Européennes s'est articulée autour des séances de travail plénières et de trois ateliers, réunissant au total 120 personnes du réseau (CFA/CMA), mais également des partenaires issus des conseils régionaux, des institutions nationales et européennes de l'éducation et de la formation.

En ouverture de cette manifestation, Damien Abad, Député Européen et Président de l'intergroupe Jeunesse du Parlement Européen, a rappelé son attachement à l'apprentissage et à la mobilité des apprentis, qui est une des priorités de l'intergroupe.

Il a également souligné la nécessité de mobiliser les élus européens, nationaux et régionaux, au moment des discussions sur le futur programme Education et Formation

... de la Commission Européenne, pour que le budget affecté à la formation professionnelle des jeunes et à l'apprentissage soit à la mesure des enjeux, en matière d'emploi notamment.

Enfin, Damien Abad a proposé que l'ensemble des actions de mobilité du programme soient réunies sous la bannière Erasmus, pour des raisons d'image et de notoriété. Ainsi, les apprentis pourraient « faire leur Erasmus » à l'instar des étudiants.

Cette proposition a été reprise par les participants de la table ronde.

Les principales pistes d'actions de l'APCMA :

■ Convaincre toutes les parties prenantes (entreprises, apprentis, CFA/CMA et conseils régionaux) de l'intérêt et de l'enjeu de la mobilité

Il s'agit tout d'abord de mobiliser les élus et les décideurs (implication dans des visites d'études).

D'autre part, il est primordial de mobiliser et d'encourager les entreprises locales, d'une part en les associant au projet de mobilité, d'autre part en valorisant les entreprises impliquées dans ces projets via par exemple la création d'un label européen (cf projet EuroApprentissage).

Enfin, il est indispensable de communiquer et de valoriser les avantages et effets de la mobilité auprès des jeunes, des établissements et du réseau des CFA/CMA.

■ Intégrer la mobilité dans le parcours de formation

Il s'agira en premier lieu de renforcer l'accompagnement de la mobilité, via le maître d'apprentissage en le positionnant comme acteur charnière de la mobilité (par son immersion dans le pays d'accueil), ou par l'accompagnement par l'établissement, et par la nomination d'un référent à la mobilité, chargé du projet de mobilité et de son suivi.

D'autre part, il est nécessaire que le réseau des CFA/CMA

poursuive la mutualisation des pratiques pédagogiques et de communication, en créant par exemple une sorte de boîte à outils d'appui à la mobilité à partir de ressources nationales et européennes, et en harmonisant leur discours autour du dispositif de mobilité.

Enfin, la question de la reconnaissance et de la valorisation des compétences acquises devra être concentrée sur une meilleure intégration des outils existants (ECVET) tout au long du parcours de formation de l'apprenti, dès son entrée dans sa formation.

■ Mettre en place des réseaux de coopération pérenne

La construction d'une coopération efficiente passe d'abord par une harmonisation des dispositifs permettant la simplification et la visibilité des outils existants d'appui à la mobilité. Il pourrait être également judicieux pour les parties prenantes (Conseils régionaux, CMA/CFA, entreprises) de définir les objectifs communs de la mobilité, et selon les territoires de s'accorder sur des publics et/ou des destinations prioritaires. Enfin, il serait plus qu'opportun pour les conseils régionaux et les CFA/CMA de créer ou de s'associer à des structures régionales leur permettant de bénéficier de moyens humains et/ou financiers.

Enfin, la viabilité d'une collaboration, qu'elle soit régionale ou internationale, passe d'abord par le développement des compétences de gestion de partenariat, avec par exemple la création de métiers dédiés à la mobilité (réfèrent Europe, animateur réseau, etc.), ou encore outiller les équipes de communication à distance, les sensibiliser sur les enjeux de la mobilité, les mobiliser régulièrement (séminaires, réunion, etc.) autour des « valeurs » de la mobilité.

■ Par Philippe PERFETTI,

Directeur-adjoint-Direction de la Formation et de l'Emploi-Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA-France)

ACTUALITÉ DE LA FREREF

Bienvenue à Sarah FROB !

Elle est venue renforcer l'équipe de la FREREF en Février 2011, en tant que chargée de mission Europe. Diplômée d'un Master de Politiques publiques européennes de l'IEP de Strasbourg, Sarah parle couramment allemand (langue maternelle), français, anglais, espagnol et italien. Elle était précédemment en poste à Toute l'Europe (Paris) et a notamment travaillé sur la mobilité.

EUROAPPRENTISSAGE :

Rappel sur l'inscription au site :

La plateforme EuroApprentissage est opérationnelle depuis novembre 2010. (www.euroapprenticeship.eu). Désormais riche de ses 90 membres, le réseau EuroApprentissage permet offre à ses membres de l'information et facilite les échanges sur des outils d'appui à la mobilité. Le réseau EuroApprentissage à vocation à s'élargir... N'oubliez pas de vous inscrire en ligne sous le parrainage de la FREREF. Pour toute question, contactez Sarah FRÖB (sfrob@freref.rhonealpes.fr – tél +33(0)4 26 73 65 08).





Participation de la FREREF à la « Semaine du LLL », du 14 au 17 mars 2011, au Parlement européen à Bruxelles, organisée par EUCIS-LLL.

La FREREF a présenté le réseau et ses travaux à de nombreux acteurs européens impliqués dans le LLL. Elle a participé à un 'public hearing' sur la mobilité apprenante et à un échange avec Pierre MAIRESSE qui ont permis d'évoquer les priorités d'action des institutions européennes dans les prochains mois. La FREREF a également tenu un stand au Parlement européen pendant cette semaine du LLL.

Visite d'étude de la FREREF à Helsinki (Finlande) du 9 au 11 mars 2011

Jean VANOYE, Président de la FREREF, accompagnée d'Adeline DE VORE, Directrice, se sont rendus à Helsinki pour échanger avec différents acteurs du LLL sur leurs pratiques. Cette visite était accueillie et organisée par la Ville d'Helsinki et son bureau de l'apprentissage. Nous remercions encore vivement Kari VIINISALO, Chef de l'Apprentissage, et Sari TURUNEN-ZWINGER, Responsable de la Formation, pour leur accueil ! La visite a ainsi permis de souligner des pratiques innovantes et uniques notamment en matière d'apprentissage des adultes, de lutte contre le décrochage scolaire, d'implication des entreprises dans un parcours d'éducation professionnelle et d'insister sur l'importance du dialogue social. Des présentations et des échanges sur le rôle joué par le bureau de l'apprentissage de la Ville d'Helsinki, par la confédération des industries finlandaises, par l'Ecole d'APPILA et par l'Ecole de la mode et de la cuisine d'Helsinki, ont ainsi pu avoir lieu.



ACTUALITÉ DES RÉGIONS ET DES INSTITUTIONS MEMBRES

TEC-TONIQ 2

■ Les 3 et 4 novembre derniers s'est tenu le lancement officiel du projet Tec-Toniq 2. Pendant deux ans, l'Université de Bretagne-Sud et ses neuf partenaires européens travailleront ensemble afin d'apporter des solutions innovantes pour une meilleure reconnaissance et une certification des compétences des travailleurs temporaires.

Le bureau RAVIE

■ Reconnaissance et valorisation des acquis et des expériences, alternance, qualité en orientation, thématique seniors, sécurisation et individualisation des parcours, VAE et doctorat se trouvent parmi les thématiques clés que développe le bureau Recherche-Action du SFC-Adefope de l'UBS de Lorient, par sa participation et son pilotage de projets innovants aux niveaux local, régional, national et transnational. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'UBS à l'adresse suivante : www.univ-ubs.fr/Adefope dans la rubrique « Projets innovants ».

Pour tout contact : ravie@univ-ubs.fr

Plus d'information sur tous les projets pré-cités, contact : Roseline Le Squere (UBS)
roseline.le-squere@univ-ubs.fr

LES APPRENEURIALES

■ Université et alternance : incompatibles ? L'Université de Bretagne-Sud, de Rennes 2 ainsi que l'IUT de Lorient relèvent le défi. Associés pour faire évoluer le lien université-entreprise, ces trois partenaires mènent actuellement le projet « Les Appreneuriales : je pense, donc j'agis ! » destiné à développer l'alternance dans les filières de lettres modernes et de STAPS.

IN-PAIRE RESAU

■ Le projet In-Paire Réseau s'est achevé le 9 décembre 2010 avec une journée d'échanges intitulée « Regards croisés sur les pratiques d'individualisation des parcours de formation continue ». Les acteurs de l'orientation, de la formation continue et de l'emploi ont répondu à l'appel de quatre universités bretonnes qui ont mené ce projet, piloté par l'UBS, en développant des procédures, des méthodes et des outils d'individualisation innovants afin de sécuriser, de faciliter les parcours et d'améliorer les chances de réussite des stagiaires en formation continue. Pour faire suite à ce projet, la Région Bretagne poursuit le partenariat avec le projet IN-PACTT.

DAQOR

■ Améliorer la qualité des systèmes, des pratiques professionnelles et des services d'orientation, tel est le défi lancé par sept régions européennes. Piloté par le PRAO, l'objectif du projet est de donner aux structures de l'orientation des indicateurs leur permettant de s'auto-évaluer. La prochaine rencontre est prévue les 16, 17 et 18 février prochains à Lorient.

PROJET INTERREG IVC de l'ARIFL : pour l'accès à l'emploi des handicapés

L'ARIFL est en cours de dépôt d'un projet INTERREG IV C, dans lequel la FREREF et l'UBS sont partenaires. Ce projet entend développer des services à l'emploi pour les personnes handicapées afin de faciliter leur insertion sur le marché (non protégé) de l'emploi.

Pour plus d'information, contacter : cristina.dorati@arifl.it



ZOOM SUR UN ACTEUR



City of Helsinki

Les activités de mobilité conduites par le bureau de l'apprentissage de la Ville d'Helsinki

■ L'Apprentissage en Finlande concerne principalement les adultes et la formation continue. Les acteurs soutenant la formation des Apprentis sont : les Villes, les communautés urbaines, les réseaux de villes, les fondations privées ou semi-privées. Le bureau de l'apprentissage de la Ville d'Helsinki est l'organisme demandeur et coordonnateur de la formation des Apprentis pour la municipalité d'Helsinki. Il gère chaque année environ 3400 accords de formation d'apprentissage et finance la formation théorique d'environ 100 centres de formation pour les apprentis.

Le Bureau de l'apprentissage de la Ville d'Helsinki offre aux apprentis et aux entreprises des opportunités d'échanges internationaux intégrés au cursus de formation depuis 2000. Les échanges internationaux permettent l'acquisition de connaissances et de compétences chez les apprentis facilitant le travail dans un environnement international. Autre objectif important : soutenir les entreprises de la zone afin de créer et de renforcer les contacts internationaux dans les affaires grâce aux échanges d'apprentis. Au-delà, les échanges mettant en valeur la coopération contribuent au développement de l'apprentissage ce qui constitue une autre priorité stratégique de la coopération internationale. De ce point de vue, des relations avec des pays dotés d'un système de formation duale sont essentielles.

Comparativement à la mobilité des élèves en formation professionnelle à plein temps, la mobilité des apprentis n'est pas encore très implantée et étendue en Finlande. Le centre finlandais de la mobilité internationale a ainsi souligné qu'en 2009, seulement 12 organismes de formation sur 90 ont organisé une mobilité entrante ou sortante d'apprentis. Les échanges varient entre 1 et 47 par an. Le plus souvent, la mobilité en Finlande est organisée par

des échanges individuels ou en petits groupes. L'intérêt pour les échanges d'apprentis s'est récemment accru et le bureau de l'apprentissage a commencé à coopérer davantage au niveau local ou régional. Grâce à l'association « Les acteurs de l'apprentissage en Finlande », les organismes de formation d'apprentis intéressés par la mobilité ont créé trois réseaux régionaux en Finlande pour répondre à des appels d'offres Leonardo comme réseau pour échanger entre pairs sur les enjeux de la mobilité. Le bureau d'Helsinki coordonne le réseau pour la zone métropolitaine de la Ville d'Helsinki. Le Bureau soutient également activement l'idée d'un marketing sur l'apprentissage.

Sensibiliser et renforcer l'implication des acteurs économiques dans la mobilité intervient à différents niveaux. En Finlande, le ministère de l'Education et de la Culture est responsable de l'apprentissage. Les partenaires sociaux, comme les chambres, sont impliqués dans la programmation de la politique de formation professionnelle et sont représentés dans les jurys de délivrance des diplômes. Dans tous les cas, les partenaires sociaux ne sont en principe pas impliqués dans les activités de formation par l'apprentissage. Les organismes de formation coopèrent avec les chambres par le biais de projets de développement et de marketing.

Le défi en matière de mobilité des apprentis réside en permanence dans la sensibilisation des employeurs à la valeur ajoutée de cette mobilité en termes d'acquisition de compétences. Un argument de poids, au début de l'action du Bureau de l'apprentissage, fut la décision prise par le maire de la ville d'Helsinki de continuer de payer entièrement les apprentis de la Ville qui partent en mobilité à l'étranger. Ceci a constitué un bon exemple de référence pour convaincre les acteurs des bénéfices de la mobilité.

■ Sari Turunen-Zwinger

Responsable de la Formation-Affaires internationales-
Bureau de l'Apprentissage de la Ville d'Helsinki